

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 14  
Date de convocation : 17 juin 2015*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance ordinaire du 22 juin 2015  
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

**Assistaient à la séance :**

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire
  
- Mmes et MM. Caroline VANDEPUTTE, Jean-Pierre LONDOT, Jean-Luc POIREL, Eric HERTZOG, Jean-Marie WEISGERBER, Pierre GANIER, Florence STEIN, Sylvie FIRMERY, Etienne GIRARDOT, Adrien DIEBOLT, conseillers municipaux

**Avaient donné procuration :**

- Mme Edwige TOMAZ à Mme VANDEPUTTE ; Mme Marie-Hélène ARIOUA à M. LONDOT
- Mme Anne DOUADIC-LATUNER à M. SCHAEFFER ; Mme Fabienne BOULET à M. POIREL

**Absente excusée :** Mme Christine BLANCK

---

**N° 2015/039 :**

**Budget principal : versement d'une subvention d'équipement au budget Bowling-  
décision modificative N° 1**

Le conseil municipal,

Afin de financer le remplacement des cartes électroniques des pistes du bowling,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 20 000.- euros au budget Bowling :
- Fixe la durée d'amortissement de cette subvention à trois années budgétaires ;
- Vote à cet effet la décision budgétaire modificative N° 1 ci-dessous :

[ Section d'investissement/ dépenses:

- Compte 2041412 : + 20 000.-
- Compte 21318/Op 282 : - 20 000.-

**N° 2015/040 :****Budget Bowling : décision budgétaire modificative N° 1**

Sur proposition de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Approuve la décision budgétaire modificative N° 1 du budget Bowling ci- dessous :

COMPTE	FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES	INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
61558	- 2 000			
023	+ 2 000			
021				+ 2 000
13241				+ 20 000
21318			+ 22 000	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>+ 22 000</b>	<b>+ 22 000</b>

**N° 2015/041 :****Création d'un emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

En vue d'assurer les activités périscolaires jusqu'au 2 juillet 2015 ainsi que la direction de l'ALSH du mois de juillet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide de créer un emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (besoin occasionnel) pour la période du 24 juin 2015 au 31 juillet 2015 inclus ;
- Fixe le niveau de rémunération à l'échelon 3 du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe, indice brut 388, indice majoré 355.

**N° 2015/042 :****Recrutement d'une ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un poste d'ATSEM titulaire est vacant depuis septembre 2011 à l'école maternelle de WISCHEs suite à une mutation et que cet emploi figure toujours parmi la liste des personnels figurant en annexe du budget primitif 2015.

Compte-tenu des effectifs de l'école maternelle de WISCHEs, il propose de pourvoir ce poste par la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude après réussite aux épreuves du concours d'ATSEM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Autorise le maire à recruter un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe à compter du 31 août 2015 à l'échelon 1 du grade, indice brut 342, majoré 323 ;
- Fixe la durée de temps de travail hebdomadaire à 22,5/35<sup>ème</sup> ;
- Dit qu'à la seule discrétion du maire, l'agent titulaire du poste pourra être affecté en cas de besoin à l'école maternelle d'HERSBACH.

**N° 2015/043 :**

**Ecole d'Hersbach : contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Considérant le besoin liés aux effectifs de renforcer à la rentrée scolaire le personnel d'assistance maternelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Autorise le maire à recruter un emploi aidé (CAE...) qui sera affecté à l'école maternelle d'HERSBACH et à signer le contrat de travail.

**N° 2015/044 :**

**Attribution de subventions**

Sur proposition de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous :
  1. 180.- euros à l'école maternelle de WISCHES pour une sortie avec la Maison de la Nature Bruche-Piémont à OBERHASLACH ;
  2. 120.- euros à l'école d'HERSBACH pour la sortie de la classe CE au parc de Sainte Croix ;
  3. 405.- euros à l'école élémentaire de WISCHES pour une sortie de fin d'année au zoo de Karlsruhe ;
  4. 100.- euros à l'Association « Les Amis des petits frères des Pauvres de la Vallée de la Bruche »

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2015.

**N° 2015/045 :**  
**Médiathèque : extension de la régie de recettes**

Le conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification afin de recouvrer les pénalités de retard pour documents non restitués à temps, pour documents perdus ou endommagés...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide d'étendre la régie de recettes de la médiathèque en vue de recouvrer les produits ci-dessous :
  1. Carte de lecteur :  
En cas de perte, il sera demandé 1.- euro pour son remplacement.
  2. Retard :  
Une pénalité de 0.50.- euro par documents et par semaine de retard sera demandée
  3. Dégâts ou pertes :  
Tout document perdu ou endommagé fera l'objet d'un remplacement à neuf ou d'un remboursement aux tarifs suivants :
    - Livre adulte : 15.- euros
    - Livre jeunesse et BD : 10.- euros
    - CD : 18.- euros
    - DVD : 30.- euros

Avec une pondération :

    - 50 % du montant pour les documents de plus de 5 ans ;
    - Aucun remboursement pour les documents de plus de 10 ans.

**N° 2015/046 :**  
**Sortie annuelle du Club du Temps Libre : prise en charge des frais de transport**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre en charge, comme chaque année, les frais de transport de la sortie annuelle du Club du Temps Libre qui aura lieu cette année le 23 juin à NANCY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Approuve la prise en charge de la facture de transport qui sera établie par la société JOSY TOURISME de RUSS.

**N° 2015/047 :**

**ALSH du mois de juillet : prise en charge des repas des moniteurs**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de prendre en charge, comme l'an passé, le repas de midi des moniteurs de l'ALSH du 6 au 31 juillet au restaurant *Le 63* de WISCHES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Approuve cette disposition.

**N° 2015/048 :**

**Convention du domaine public HOLVECK**

Monsieur le maire informe que M. et Mme Jean-Paul HOLVECK, domiciliés 4 rue des Ecoles à WISCHES, ont sollicité l'autorisation d'effectuer des modifications extérieures à la maison située 10 rue des Ecoles à WISCHES, dont ils sont propriétaires, soit :

- Changement d'accès par un sentier et non plus par un escalier ;
- Installation d'une palissade en bois ou un mur végétal sur tout le pourtour du terrain le long de la route.

Considérant l'occupation déjà existante du terrain communal et que les modifications sollicitées ne perturbent en rien la bonne jouissance du domaine public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Autorise les travaux sollicités ;
- Charge le maire d'établir et de signer la convention d'occupation ;
- Fixe la redevance annuelle d'occupation à 10.- euros.

**N° 2015/049 :**

**Abri de chasse lot N° 1**

Le maire informe le conseil municipal qu'en 1998 la SCC du Rond-Pré a obtenu l'autorisation de construire un chalet de chasse sur terrain forestier communal, section 14, parcelle 9. Une concession précaire et révocable a été signée pour la durée restante du bail de chasse, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2006. Aucune concession n'a été signée pour le bail de chasse 2006-2015, le locataire étant toujours la SCC du Rond-Pré et à nouveau depuis le 1<sup>er</sup> février 2015.

Aujourd'hui la SCC du Rond-Pré occupe toujours ce chalet de chasse, propriété de la commune, mais initialement financé par le locataire de la chasse.

Le locataire souhaite améliorer le confort de ce bâtiment en y amenant l'eau courante depuis le réservoir du Beau Site. Le coût de l'opération s'élève à 9 956.- hors taxes.

Afin de régulariser la situation avec ce chalet de chasse, le maire propose de prendre en charge la conduite d'amenée d'eau au bâtiment sans demander de participation au locataire mais sachant qu'aucune autre indemnité ne versée pour la construction du bâtiment.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Donne son accord pour le raccordement en eau potable du chalet de chasse tout en précisant qu'aucune autre indemnité sera versée à la SCC du Rond-Pré pour le financement de ce chalet ;
- Autorise le maire à signer la concession précaire et révocable pour la durée du bail de chasse, laquelle précisera toutes ces dispositions.

**N° 2015/050 :**

**Salle polyvalente : maîtrise d'œuvre**

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la consultation des maîtres d'œuvres pour la réhabilitation de la salle polyvalente, les éléments connus à ce jour ne permettent pas encore de se prononcer sur ce point qui sera reporté à une séance ultérieure.

**N° 2015/051 :**

**Rapport annuel 2014 de NUMERICABLE**

Le maire informe le conseil municipal que la société NUMERICABLE a déposé son rapport annuel pour l'année 2014 et qu'il est à la disposition du public en mairie.

Pour extrait conforme  
A Wisches, le 24 juin 2015  
Le maire,  
Alain FERRY